



Compte-rendu conseil municipal

18 février 2025

1) RECTIFICATION QUART EN INVESTISSEMENT

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% d'investissement avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2025.

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS 2024	RAR N-2	MONTANT AUTORISÉ AVANT BP 2025 AU TITRE DU QUART DES CREDITS
21	46 207.19€	18 471.12€	6 934.02€
204	17 887.81€	-	4 471.95€
20	4 000€	-	1 000€
TOTAL			12 405.97€

Vote : 8 Pour

2) CREATION EMPLOI REDACTEUR

La Loi de revalorisation du métier de secrétaire de mairie fait partie d'une initiative visant à améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des secrétaires de mairie, notamment en matière de rémunération et de statut. Cette loi s'inscrit dans une volonté de valoriser la fonction publique territoriale et d'améliorer la gestion des collectivités locales en reconnaissant mieux l'importance des secrétaires de mairie dans leur rôle. Les décrets d'application définissent les modalités de mise en œuvre de la revalorisation du poste, en particulier en ce qui concerne les critères d'avancement et de rémunération.

Suite à la publication de ces décrets, notre secrétaire générale de mairie peut être promue ayant intégré son poste le 08/01/2019, ce qui lui permet de totaliser plus de 5 ans d'expérience (minimum requis de 4 ans).

Son dossier a été transmis au CDG 18 et validé pour bénéficier de cette promotion, sans quota ni concours.

Monsieur le Maire propose de créer le poste de rédacteur à temps complet avec une nomination au 01/03/2025 pour assurer les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie avec une période de stagiairisation de 6 mois avant titularisation.

NB : À partir du 01/01/2028, il ne sera plus possible de recruter des secrétaires de mairie en catégorie C.

Vote : 8 Pour

3) MODIFICATION RIFSEEP

La création du poste de rédacteur ayant été approuvée par le conseil, il est nécessaire d'intégrer l'emploi de rédacteur dans le Régime Indemnitaire Tenant Compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) modifiant ainsi les plafonds de l'IFSE et le CIA pour la secrétaire générale de mairie.

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			IFSE Mini	IFSE Maxi	Plafonds indicatifs
B	Rédacteur Groupe 1	Secrétaire générale de Mairie	1 000 €	7 000 €	17 480 €

Catégorie Statutaire	Cadre d'emplois / Groupes	Emplois-Fonctions	Montants annuels par groupe et par personne		
			CIA Mini	CIA Maxi	Plafonds indicatifs
B	Rédacteur Groupe 1	Secrétaire générale de Mairie	0€	2 380€	2 380€

Vote : 8 Pour

4) PLAN DE FINANCEMENT MIROIRS DEGIVRANTS – AMENDES DE POLICE

Le maire suggère de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'installation de trois miroirs dégivrants aux emplacements suivants : Les Terroirs d'en Haut – impasse des Terroirs d'en Haut – Sortie les Pincés-Mines (route de Plaimpied)

Sources	Montant HT	Taux
Fonds propres	2733.50 €	50,00 %
Département	2733.50 €	50,00 %
Total H.T *	5467.00 €	100,00 %

*TVA à 20% soit un total de 6560.40€ TTC

Vote : 8 Pour

5) ACHAT PARCELLE AB00061 – Rue de la mairie

Le maire propose de délibérer à nouveau (délibération 2023-16) pour l'acquisition de la parcelle n° AB 61, d'une superficie de 706 m², actuellement mise en vente.

Il est rappelé que cette parcelle jouxte le terrain communal n° AB 62, rue de la mairie, utilisé comme dépôt par les agents techniques.

Le conseil municipal doit autoriser le maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'acquisition de cette parcelle, pour un montant maximum de 15 000€, hors frais notariaux et annexes et à inscrire ces sommes au budget 2025.

Vote : 8 Pour

- **Nouveaux Ateliers Victorine** : Le CCAS organise une nouvelle session d'ateliers dédiée à l'E-Santé, qui se dérouleront tous les vendredis du mois de mars.
- **Foire aux plantes** : L'événement est confirmé pour le 16 mars 2025 sur le parking de la salle socioculturelle. Les participants du marché de Noël, qui proposaient des paniers en osier, seront également présents.
- **Salon de thé** : Accessible en autonomie, y compris pour les adolescents, du lundi au samedi, de 9h30 à 17h30, sauf le mercredi.
- **Marché** : Malgré la qualité de leurs produits, le boucher depuis plusieurs semaines et bientôt le marchand de légumes ne trouvent pas de remplaçants par manque d'activité.
Le maire exprime sa déception et évoque le risque que le marché ne se limite à trois camions (rôtisserie, fromager et asiatique) .
- **Centre de loisirs** : 16 enfants ont fréquenté le centre durant la première semaine des vacances.
- **Ecole de Soye** : Des panneaux occultants en bois ont été installés sur les grilles de la clôture de l'école, financés par la Communauté de Communes la Septaine.
- **Transition énergétique** : Passage à l'éclairage LED sur la route de Plaimpied.
- **Travaux à l'église** : La sécurisation de la seconde cloche a été effectuée durant la semaine du 24 février.
- **Demande d'achat du "chemin froid"** : Le maire a reçu une demande d'achat pour un chemin rural d'environ 65 mètres, qui part de la route d'Osmoy pour donner accès à des terrains agricoles privés. Il se renseigne sur la procédure à respecter, notamment la nécessité d'une enquête publique et sur les règles pour que la commune ne supporte aucun frais. Ce chemin n'est pas fréquenté depuis des années.
- **Voie communale de Coulon** : La notaire de Levet attend les retours des services de la publicité foncière pour finaliser la procédure de cession, suite à l'enquête publique.